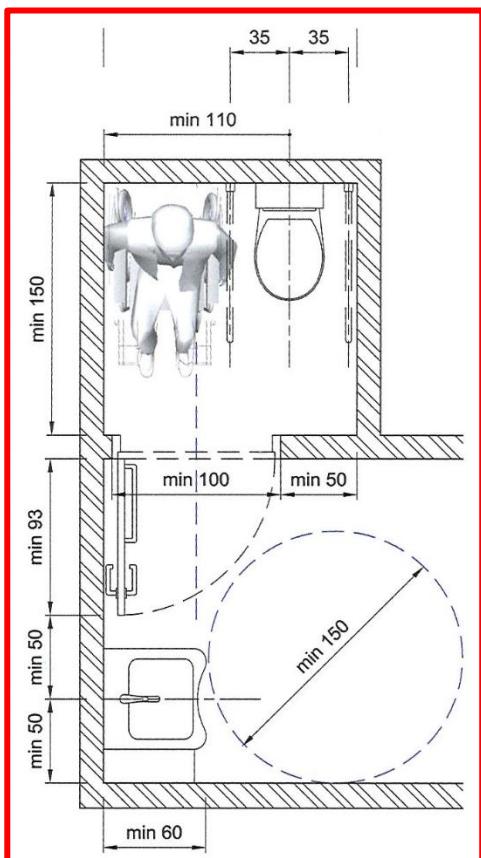


**FICHE TECHNIQUE : WC PMR**

Selon le CoDT :

CoDT : Voici les impositions du CoDT mais nous estimons qu'elles ne sont **pas suffisantes** en termes de **dimensions** du local → voir recommandations

- Là où des toilettes sont prévues, au moins une cabine W.C. mesure minimum **150cm sur 150 cm** ;
- Cette **cabine accessible sans verrouillage** de l'extérieur ne doit pas être strictement réservée ;
- **Un espace libre de tout obstacle**, d'au moins 1,1 m de large est prévu d'un côté de l'axe de la cuvette et est situé dans l'axe de la porte ;
- **La hauteur du siège** est à 50cm du sol ; si un socle est utilisé pour sa mise à hauteur, celui-ci ne dépasse pas le profil de la cuvette ;
- **Des poignées rabattables** indépendamment l'une de l'autre sont prévues à 35cm de l'axe de la cuvette. Ces poignées sont situées à 80cm du sol et ont une longueur de 90cm ;
- **Dans les locaux sanitaires** et en dehors de la cabine W.C. adaptée, au moins un lavabo présente par-dessous un passage libre de 60cm de profondeur minimum. Le bord supérieur du lavabo est situé au maximum à 80cm du sol.
- La **porte** des toilettes réunit les conditions suivantes :
  - **s'ouvrir vers l'extérieur** du local
  - permettre un **libre passage** de minimum 0,85 m
  - avoir, sur sa face externe, une **poignée** placée à une hauteur de 90cm
  - avoir, sur toute la largeur de sa face interne, une **lissoir** placée à une hauteur de 90cm
  - pouvoir, en cas de nécessité, être **ouverte depuis l'extérieur**



Trop petit car il est impossible d'effectuer une aire de rotation de 150 cm de diamètre à l'intérieur de la toilette (il faut rentrer en marche arrière). Il y aussi un manque d'intimité de par le fait que le lavabo se trouve à l'extérieur de la toilette.

Recommandations :

Le local :

- Les **dimensions intérieures** du local parachevé doivent être de minimum 220 x 220 cm
- Des **aires de rotation**, libres de tout obstacle et/ou équipement, de minimum 150 cm de diamètre doivent être présentes de part et d'autre de la porte, devant chaque aire de transfert ainsi que devant tout équipement (lavabo, porte-manteau, interrupteur, ...)
- La porte doit avoir des **poignées** placées à une hauteur comprise entre 80 et 110cm depuis le sol
- La porte doit pouvoir, en cas de nécessité, être **ouverte depuis l'extérieur**
- **Ne pas utiliser de ferme-porte**
- **Indiquer** la présence de la toilette adaptée au moyen d'un pictogramme sur la porte (idem pour les toilettes classiques)
- Prévoir un **verrou de type « libre-occupé »** sur la porte (cela sert aux personnes déficientes auditives qui ne savent pas entendre si la toilette est occupée au non)
- Positionner **l'interrupteur** à une hauteur comprise entre 80 et 110 cm

La cuvette :

- La cuvette est de type **suspendue**
- La **profondeur** de l'assise est comprise entre 50 et 55 cm
- La **hauteur** d'assise de la face supérieure de la lunette se situe à une hauteur de 50 cm
- La **couleur** est contrastée par rapport à l'environnement immédiat

Les barres d'appui :

- Les barres d'appui sont **circulaires** et d'un **diamètre** compris entre 3,5 et 5 cm
- Leur texture est **antidérapante**
- Les barres d'appui ont une **longueur** de 90 cm et doivent être placées à une **hauteur** de 80 cm et chacune à 35 cm **de l'axe** de la cuvette (celle qui se trouve du côté du mur peut être fixe, les autres sont rabattables)
- Les barres sont **non coudées**
- La **couleur** des barres est contrastée par rapport à l'environnement immédiat

La chasse :

- La **chasse** doit être activable **le poing fermé** ou déclenchée automatiquement par un **détecteur de mouvement**.
- La **hauteur** d'accès du mécanisme est comprise entre 80 et 110 cm
- La **couleur** est contrastée par rapport à l'environnement immédiat

Le lavabo :

- Le lavabo est de type **suspendu**
- Il doit avoir une **profondeur** de 60 cm et une **largeur** de 60 cm
- **L'axe** du lavabo est situé à minimum 50 cm de toute paroi ou autre équipement
- Le **dégagement libre** sous le lavabo doit avoir une hauteur minimum de 70cm depuis le sol et une largeur minimum de 85 cm
- Il doit y avoir au minimum 70 cm **entre le bord de la cuvette et le lavabo**

- Les vasques d'angle sont à proscrire.
- Le **siphon** est déporté ou encastré.
- La **couleur** de la vasque est contrastée par rapport à l'environnement immédiat.
- Les **robinets** doivent pouvoir être actionnés le poing fermé par une manette ou un contacteur sensoriel.



Le distributeur de savon :

- Le distributeur de savon est idéalement **fixé au mur** et est directement **accessible** depuis le lavabo (distance latérale maximale de 45 cm depuis l'axe du lavabo) et la commande est actionnable le **point fermé**
- La commande et le bec verseur se situent à une **hauteur** de 90 cm depuis le sol
- Le distributeur est de **couleur** contrastée par rapport à l'environnement immédiat

Le sèche-mains :

- Le sèche-mains est idéalement **fixé au mur** et est directement accessible depuis le lavabo mur et est directement accessible depuis le lavabo (distance latérale maximale de 45 cm depuis l'axe du lavabo) et la commande est actionnable le point fermé
- Le sèche-mains vertical est à proscrire.
- La **soufflerie** ou la zone de distribution du papier se situent à une hauteur de 90 cm depuis le sol
- La **commande** de l'éventuelle soufflerie se situe à une hauteur comprise entre 90 et 100 cm
- Le sèche-mains est de **couleur** contrastée par rapport à l'environnement immédiat

Le goupillon :

- Le goupillon doit être dans la zone de manœuvre mais hors de l'aire de transfert, à proximité de la toilette, avec son receveur fixé contre la paroi et accessible grâce à un angle rentrant d'au moins 50 cm.
- L'extrémité libre du manche du goupillon se situe à une **hauteur** comprise entre 50 et 80 cm depuis le sol
- Il est de **couleur** contrastée par rapport à l'environnement immédiat

Le dévidoir à papier toilette :

- Le dévidoir à papier toilette se trouve idéalement **sur l'une des barres d'appui** via un accessoire de support (attention toutefois que son positionnement sur la barre n'entrave pas la possibilité d'appui sur celle-ci)
- Dans le cas contraire il est situé à une **distance** latérale de maximum 45cm depuis l'axe de la cuvette, à maximum 20cm de la face avant de cette dernière et à une hauteur comprise entre 60 et 80cm depuis le sol
- Il est de **couleur** contrastée par rapport à l'environnement immédiat

La poubelle :

- La poubelle est idéalement **fixée au mur** en dehors des aires de manœuvre et de transfert.
- Le mécanisme d'ouverture, s'il existe, doit pouvoir être **actionné poing fermé**. L'utilisation d'une poubelle à pédale est à proscrire.
- La poubelle devra respecter les **dimensions** maximum de 15cm de profondeur sur 25cm de large

